

## La politique de cohésion sociale en milieu urbain CSMU dite "politique de la ville"... du canton de Genève



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Secrétariat général

27.06.2012 - Page 1

## La Ville : Un phénomène mondial

- En 2011, un rapport parlementaire français dressait des prévisions impressionnantes à l'horizon 2025 :
- - Il y aura 40 « villes » de 10 à 40 millions d'habitants dans le monde, dont 35 dans les pays du sud et les pays émergents ;
- - On passera de 50% d'urbains dans le monde (aujourd'hui) à 65%
- - On passera de 1 milliard d'habitants dans les bidonvilles à 1,5 milliard ;
- - Les problèmes sociaux, écologiques, urbanistiques augmenteront, les risques d'embolie se multiplieront.
- **La métropolisation du monde, et des villes en particulier, est en marche.**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Secrétariat général

27.06.2012 - Page 2

## 1- Concept de la politique de la ville

- Une préoccupation européenne – Fonds structurels européens (FEDER :1975, FSE : 1957)
- Des démarches nationales : GB, Belgique, France, Suisse...
- La nécessité de réduire les inégalités et le décrochage de certains territoires – ilot, quartier, commune, région...
- Concentrer et coordonner des moyens sur des territoires ciblés
- Agir sur l'urbain et l'humain



## La situation genevoise : un territoire prospère

- Genève et sa région, parmi les principaux pôles de croissance en Europe, tant sur le plan économique que démographique, vit cette évolution de plein fouet à son échelle.
- augmentation de 50% en 20 ans du PIB cantonal par habitant
- augmentation du nombre d'emplois
- augmentation de 22% de la population en 20 ans
- augmentation des salariés, augmentation des résidences dans le canton de Vaud et en France



## Pourtant des inégalités qui se creusent

- Ainsi, depuis une quinzaine d'années, les inégalités sociales se sont creusées (diminution des revenus disponibles d'une partie de la population des travailleurs, augmentation du taux de chômage, explosion des dépenses d'assistance publique, etc.) :
- Augmentation de la précarité
- Territorialisation de la précarité : Des poches de précarité se sont formées dans certains quartiers du canton, le centre voit sa population se renouveler par le départ des couches populaires au regard du prix des loyers laissant place à un phénomène de « gentrification ».
- Des quartiers qui souffrent d'une mauvaise image
- Rapport de 1 à 2 ou 3 entre le taux de chômage cantonal et certains quartiers, écart important sur le revenu médian, % de bas revenus...
- **On assiste à un double mouvement :**
  - **Un départ des couches moyennes du à une dégradation du cadre de vie**
  - **Une précarisation et paupérisation de ceux qui restent**



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Secrétariat général

27.06.2012 - Page 5

- **Croissance ne signifie pas forcément développement** et peut induire un mal développement et une montée des inégalités.
- Renforcement du phénomène de la "ville qui gagne" et "la ville qui souffre"
- Des quartiers où la mixité sociale est mise à mal



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Secrétariat général

27.06.2012 - Page 6

## Mobilisation du Conseil d'Etat

- - **Le Discours de Saint-Pierre (2009) :**
- *"L'Etat doit enrayer la montée des inégalités et la dégradation des conditions de vie... C'est pourquoi, une véritable politique de la ville est nécessaire. Nous lancerons un plan d'investissement axé sur l'école, le logement, la culture, l'intégration et la sécurité qui restaurera le sentiment d'appartenance à son quartier, le bien-être et la qualité de la vie."*
- **Priorité dans le programme de législature 2009 - 2013**



## Adoption d'un projet de loi

- Création d'une délégation du Conseil d'Etat à la politique de la ville présidée par Charles Beer
- Rédaction d'un projet de loi "cohésion sociale en milieu urbain" en avril 2011 en partenariat avec les communes concernées
- Mise en place d'un Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités CATI-GE rattaché à l'université de Genève
- Adoption du projet de loi par le Parlement genevois le 19 avril 2012



## But de la loi (article 1)

- La politique de cohésion sociale en milieu urbain a pour but de promouvoir la cohésion sociale en garantissant à la population un cadre de vie social, économique et environnemental de qualité sur l'ensemble du territoire cantonal.



## Les principes :

- Une meilleure coordination entre les politiques publiques existantes et des moyens spécifiques supplémentaires
- La politique de CSMU est partenariale (avec les communes notamment)
- La politique de CSMU est interdépartementale
- La politique de CSMU développe une double approche : territoriale ( identification de "périmètres" cumulant précarité et besoin des populations) et intégrée (en articulant les dimensions urbaine, sociale et économique sur un même territoire pour un meilleur cadre de vie)



## Le champ d'application :

- La politique de la ville concerne les territoires ou quartiers cumulant plusieurs handicaps socioéconomiques...
- L'identification des territoires ou périmètres repose sur des critères précis définis en lien par le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités de Genève CATI-GE en lien avec les communes, s'appuyant sur des indicateurs quantitatifs et qualitatifs. La demande sociale est également prise en compte.



## Le cadre d'intervention

- Le dispositif contractuel et négocié, engage l'Etat, l'autorité locale et les différents partenaires dans la mise en œuvre de cette politique à l'échelon local, à travers une convention.
- La convention spécifie les objectifs communs recherchés, les actions à mettre en œuvre et le calendrier de réalisation.



## La participation des habitant-e-s

- **Art. 7 Partenariat avec la société civile**
- L'Etat et les communes sollicitent la participation de la population, des milieux associatifs et économiques et des divers acteurs concernés à la définition des besoins ainsi qu'à l'élaboration et à la réalisation des projets.



## L'évaluation :

- Un bilan est présenté chaque année au Conseil d'Etat, aux communes concernées et à l'Association des Communes Genevoises.
- Une évaluation de la politique de CSMU est faite une fois par législature, avec les partenaires concernés en lien avec le Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités de Genève CATI-GE notamment.



## Le financement

- Le financement de la politique de CSMU est assuré conjointement par l'Etat et les communes concernées.
- Les moyens financiers alloués par l'Etat aux programmes d'action définis par le conseil de la politique de cohésion sociale en milieu urbain s'inscrivent dans le cadre des lignes budgétaires des politiques publiques de l'Etat (financement intégré).



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Secrétariat général

27.06.2012 - Page 15

## Les instances de pilotage

- Le Conseil de la politique de cohésion sociale en milieu urbain : pilotage politique et stratégique
  - Composé de 3 membres du Conseil d'Etat, un représentant-e de l'ACG et 3 magistrat-e-s communaux-ales représentant les communes concernées.
- Le Comité de coordination : pilotage technique et opérationnel
  - Composé de 20 membres au plus, représentants des départements et des communes signataires d'une convention.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENÈVE

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport  
Secrétariat général

27.06.2012 - Page 16



## En résumé :

- - Observer et analyser ce qui se joue dans notre territoire
- - Développer une approche systémique pour certains quartiers du canton dans une démarche de résolution de problème
- - Approche intégrée aux grands enjeux de notre agglomération (projet d'agglomération 2, plan directeur cantonal...)
- - Approche intégrée sur le plan financier de manière à ce que l'ensemble des politiques publiques soient mobilisées
- - Une démarche d'"empowerment" et de partenariat avec les communes



## Quid de la politique des agglomérations

- - La formalisation d'un cadre de référence avec le projet de territoire Suisse (en cours de consultation)
- Objectif 2.5 : Encourager les collaborations...en remplacement de "solidarité entre les territoires" (version 1)
- - Les projets d'agglomération :
- A ce jour, essentiellement liés à des projets d'infrastructures, de mobilité... La question de la cohésion sociale et des politiques de service n'est pas suffisamment encouragée



## Quelles perspectives ?

- - Ancrer la cohésion sociale et territoriale au cœur des projets d'agglomération
- - Développer le programme "projet urbain-intégration sociale dans des zones d'habitation"
- - Regrouper ces 2 instruments dans le cadre d'une politique des agglomérations et de solidarité territoriale, à l'instar des fonds structurels européens avec notamment le Fonds européen de développement régional FEDER



- Merci de votre écoute

